



PREMIER SYNDICAT
FRANÇAIS DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963



01 53 64 91 91



contact@snpi.fr



TRAVAILLEZ SEREINEMENT

**AVEC TOUS LES SERVICES INCLUS
DANS VOTRE ADHÉSION SNPI**

- Logiciel et site web responsive • Service juridique • Annonces immobilières
- Imprimés à télécharger • Formations • Assurances • Partenariats • Médiateur

...

ADHÉREZ AU SNPI

www.snpi.fr

1^{ère} organisation patronale de l'immobilier *

* Résultats de la représentativité de l'audience patronale 2017 - Source : www.travail-emploi.gouv.fr

ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE :

- LOI HOGUET ⁽¹⁾
- EXPERTS IMMOBILIERS ⁽¹⁾
- AGENT COMMERCIAL ⁽¹⁾

À partir de **98 € TTC / an ***

** hors frais de dossier*

GARANTIES FINANCIÈRES LOI HOGUET ⁽²⁾

À partir de **80 € TTC / an ***

** hors frais de dossier*

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE ⁽³⁾ :
en complément de votre RC Professionnelle

À partir de **187,50 € TTC / an ***

Assistance et prise en charge de vos frais de justice (honoraires avocats, huissiers, etc.) :

- Garantie e-reputation (atteinte à votre image sur les réseaux sociaux)
- Défense et prise en charge des honoraires de votre expert comptable en cas de contrôle
- Garanties : recours pénal, prud' homal, litiges fournisseurs, prestataires, administrations
 - Libre choix de l'avocat

** Pour un chiffre d'affaires < à 1 000 000 €*

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS ^{(1) (4) (5)} :
sécurisez l'investissement locatif de vos bailleurs au meilleur tarif !

À partir de **2 %**

- Loyers impayés jusqu'à 90 000 €
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000 €
- Vérification et certification des dossiers locataires
- Procédures de recouvrement contre le locataire (huissiers, avocats...)

PROPRIÉTAIRE NON-OCCUPANT (PNO) ⁽⁴⁾ :
protégez la Responsabilité Civile (RC) de vos propriétaires

Obligatoire Loi Alur

À partir de **57 € TTC / an ***

- Les garanties incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, bris de glace...
- Les garanties Responsabilités Civiles obligatoires (RC propriétaire non-occupant, absence d'assurance entre 2 locataires, défense-recours...)

** tarifs réservés aux administrateurs de biens*

NOS ENGAGEMENTS

- Des solutions d'assurance simples, efficaces, conçues et négociées pour sécuriser votre activité
- Des garanties modulables, adaptées à votre exercice et à l'évolution de la réglementation
- Des tarifs compétitifs, avec des primes non indexées sur votre chiffre d'affaires
- Des spécialistes à votre écoute, vous assistent dans vos démarches et vous accompagnent au quotidien

ASSURANCE LOCAUX PROFESSIONNELS ⁽⁶⁾ :
une protection essentielle

À partir de **250 € TTC / an**

- Toutes vos garanties essentielles
- Des garanties optionnelles innovantes (drone, matériel professionnel et informatique en tous lieux...)

⁽¹⁾ par Sérénis Assurances - ⁽²⁾ par QBE Europe SA/NV
⁽³⁾ par Groupama Protection Juridique - ⁽⁴⁾ par Fidelidade
⁽⁵⁾ par Highdome PCC Limited - ⁽⁶⁾ par AXA France IARD

Les formations SNPI,
dispensées
par VHS Business School,
permettent de valider
vos heures de formation
obligatoires.

Formations en ligne

dès **35 €** HT / pers.
soit 42 € TTC

Formations en présentiel ou webinaire

(selon les conditions sanitaires)

dès **110 €** HT / pers.
soit 132 € TTC

Formations dans votre agence

(selon les conditions sanitaires)

sur devis



FORMATIONS OBLIGATOIRES LOI ALUR

**INSCRIVEZ-VOUS
EN LIGNE**

Formations dans toute la France métropolitaine et les DOM
exclusivement réservées aux adhérents SNPI



01 53 64 91 80



contact@vhsbs.fr



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS

26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS - Tél : 01 53 64 91 91 - Email : contact@snpi.fr - www.snpi.fr

SIRET 305 442 501 00030 - Code NAF : 9411Z - Préfecture de Paris N°13.336 - N° TVA Intracommunautaire : FR40305442501